

▪ **Séance du vendredi 10 avril 2015 à 20 h 30**

L'an deux mille quinze et le dix avril, à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de MONTELS sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :
<ol style="list-style-type: none">1. Statuts de la CCVG.2. Vote du taux des 3 taxes3. Vote du Compte administratif 20144. Vote des budgets 20155. Affectation de résultats 20146. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 20147. Informations et Questions diverses

Etaient présents : -BRUN Céline- ARTUSO Christel -BOYER Monique- VIRILLI M. Christine-CLOT Marie-Christine SOUTIE Didier-ROULAND Robert-SOUPART Patrick-RAU Ludovic-ALAJARIN Frédéric -GLAUDIS Frédéric

ABSENTS : Néant

Monsieur ALAJARIN Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovic RAU, Maire qui constate que 11 Conseillers Municipaux sur 11 sont présents et que le conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 27 février 2015 n'appelant pas de modifications, est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Statuts de la CCVG

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée ;
- Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;
- Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 février 2013 relatif à la fusion des communautés de communes Vère-Grésigne et du Pays Salvagnacois et les compétences de la communauté de communes ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2013 relatif à la composition du conseil communautaire de la communauté de communes Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois ;
- Vu l'arrêté du 29 novembre 2013 relatif à la mise en œuvre de la fusion des communautés de communes Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2013 autorisant l'extension de compétences de la communauté de communes Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois ;
- Vu la délibération de la communauté de communes Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois du 30 septembre 2014 relative à la modification de l'intérêt communautaire de certaines compétences ;
- Vu la délibération de la communauté de communes Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois du 27 janvier 2015 validant les statuts de la communauté de communes ;

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois a validé, par délibération du 27 janvier 2015, les statuts de la communauté de communes tenant compte des observations formulées par les services de la Préfecture.

Monsieur le Maire propose de valider les statuts tels qu'annexés à la présente délibération. Il est précisé que, suite à la fusion, la communauté de communes va continuer à travailler sur l'harmonisation des compétences et la définition de l'intérêt communautaire au cours de l'année

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **valident la proposition énoncée ci-dessus et les statuts de la communauté de communes Vère- Grésigne-Pays Salvagnacois tels qu'annexés ;**
- **autorisent Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires, et, à signer tout document s'y rapportant.**

2. Vote du taux des 3 taxes

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu les taux actuels des 3 taxes ;
- Vu les nouvelles bases d'imposition estimées pour l'année 2015 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, décide :

- o **de reconduire à l'identique les taux appliqués en 2014.**

Pour l'année 2015, les taux seront donc les suivants :

- T.H. : 6.00 %
- T.F.B. : 8.48 %
- T.F.N.B. : 38.38 %

Pour un produit attendu de : **17 574 €**

3. Vote du Compte administratif 2014

COMMUNE

Monsieur le Maire cède la place à Mme BOYER Monique, membre le plus âgé, pour la présentation du Compte Administratif 2014.

Après discussion, le Compte Administratif, notifié ci-dessous, est approuvé à l'unanimité.

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titres émis	Résultat/Solde
Fonctionnement	46 158.77	48 298.51	2 139.74
Investissement	9 985.33	56 703.75	46 718.42
002 – Résultat reporté N-1		45 254.74	45 254.74
001 – Solde d'inv. N-1	12 124.40		- 12 124.40

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	46 158.77	93 553.25	47 394.48
Investissement	22 109.73	56 703.75	34 594.02

Commune de MONTELS - Compte-rendu du Conseil Municipal 2015.02

C.C.A.S.

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Mandats émis	Titres émis	Résultat/Solde
Fonctionnement	0	0	0
002 – Résultat reporté N-1		2 054.61	2 054.61

4. Vote des Budgets 2015

COMMUNE.

FONCTIONNEMENT

ART.	LIBELLE	PREVISIONS
011	Charges à caractère général	29 778
012	Charges de personnel et assimilés	15 000
014	Atténuation de produits	13 000
65	Autres charges de gest. courante	19 000
023	Virement section investissement	10 806
TOTAL DES DEPENSES		87 584

ART.	LIBELLE	PREVISIONS
70	Produits de services	190
73	Impôts et taxes	22 000
74	Dotations et participations	18 000
002	Résultat reporté	47 394
TOTAL DES RECETTES		87 584

INVESTISSEMENT

ART.	N° - OPERATIONS	TOTAL PREVISIONS
2315	40 – Voirie	15 000
2313	71 – Réfection du cimetière	1 200
2313	87 – Aménagement abords mairie	5 000
2313	88 – Aménagement salle archives	20 000
2313	89 – Aménagement espace propreté	5 000
2313	90 – Travaux bâtiments cnaux	13 500
2174	94 – Achat de vasques	1 500
TOTAL DES DEPENSES		61 200

ART.	LIBELLE	PREVISIONS
10	Dotations + 1068	10 500
13	Subventions investissement	5 300
021	Virement section fonctionnement	10 806
001	Résultat reporté	34 594
TOTAL DES RECETTES		61 200

C.C.A.S.

FONCTIONNEMENT

ART.	LIBELLE	PREVISIONS
011	Charges à caractère général	2 054.61
TOTAL DES DEPENSES		2 054.61

ART.	LIBELLE	PREVISIONS
002	Résultat reporté	2 054.61
TOTAL DES RECETTES		2 054.61

5. Affectation de résultats

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu les résultats cumulés au 31.12.2014 ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité des présents, décident d'affecter les résultats cumulés au 31.12.2014 comme suit :

Pour le budget communal :

- + 47 394.48 € au compte report à nouveau(002) en recettes de fonctionnement ;
- + 34 594.02 € au compte remboursement du déficit d'investissement (001) en dépenses d'investissement ;

Pour le C.C.A.S. :

- + 2 054.61 € au compte report à nouveau (002) en recettes de fonctionnement.

6. Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2014

Le Maire, ayant exposé les faits ;

- Vu les résultats cumulés au 31.12.2014 ;

- Vu le compte de gestion 2014 ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité des présents, décident :

- **d'approuver les Compte de Gestion et Compte Administratif de l'année 2014 tels qu'ils ont été présentés.**

Plus aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 55.

Ludovic RAU	Christel ARTUSO	Frédéric ALAJARIN
Céline BRUN	Monique BOYER	M. Christine CLOT
Frédéric GLAUDIS	Robert ROULAND	Patrick SOUPART
Didier SOUTIE	M. Christine VIRILLI	